

COMpte Rendu Sommaire du Bureau Communautaire

SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

en visioconférence

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni en visioconférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 1er avril 2020, modifié par la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et la Loi du 16 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du huit avril deux mille vingt et un.

Présents : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Virginie BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Irène GEOFFROY, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, M. Pierre MARTIN, M. Bernard MORILLEAU, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Danielle VINCENT.

Excusés : M. Edgard BARBE, Mme Pascale BRIAND, M. Jean-Bernard FERRER, Mme Séverine MARCHAND, M. Luc NORMAND.

Pouvoirs : M. Edgard BARBE à Mme Claire HUGUES, Mme Pascale BRIAND à Mme Christiane VAN GOETHEM, Mme Séverine MARCHAND à M. Jacky DROUET, M. Luc NORMAND à M. Jacques RIPOCHE.

Secrétaire de séance : Mme Danièle VINCENT.

Conseillers en exercice : 23 - en service : 18 - Pouvoirs : 4 - Votants : 22

Décision 2021-211

Validation des modalités d'organisation des réunions du bureau en visioconférence

Détermination des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin.

Décision 2021-212

Attribution de subventions (inférieures à 5 000 €)

« Enseignement »

- Lycée du Pays de Retz
 - Association sportive du Lycée 1 500 €
 - Foyer Socio-Educatif du Lycée 1 500 €
- Collège Jean Mounès
 - Association sportive du Collège Jean Mounès 1 700 €
 - 2 500 €
 - Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Mounès 1 500 €
- Collège Olympe de Gouges
 - 1 700 €
 - Association sportive du Collège Olympe de Gouge 1 900 €
 - Foyer Socio-Educatif du Collège Olympe de Gouges 1 500 €

▪ Collège Notre Dame de Recouvrance	1 700 €
Section Sportive Scolaire du Collège Notre Dame de Recouvrance	4 500 €
Association sportive du Collège Notre Dame de Recouvrance	2 500 €
▪ Collège Sacré Cœur	1 500 €
Association Sportive Collège Sacré Cœur	2 000 €
« Mobilités »	
▪ Les Retz chauffeurs	4 000 €
« Culture »	
▪ « Collectif Spectacles en Retz » (festival Les Zendimanchés)	3 500 €
▪ « Collectif Spectacles en Retz » (festival Errances)	2 000 €
▪ « Collectif Spectacles en Retz » (réseau jeunesse - vacances spectaculaires)	2 000 €
▪ « Collectif Spectacles en Retz » (réseau enfance – Croq la scène)	5 000 €
▪ « Complètement live ! » (festival de jazz de St Hilaire)	1 000 €
▪ « Territoires imaginaires » (la route des pêcheries)	3 500 €
« Environnement – Gestion des déchets »	
▪ Association HIRONDELLE	4 000 €
« Développement économique »	
▪ ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	5 000 €
▪ Association Produit en Pays de Retz	3 000 €

Décision 2021-213

Avis favorable sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Pays de la Loire

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a arrêté en session du 16 et 17 décembre 2020, son projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce schéma, issu de la loi NOTRE, regroupe les anciens schémas régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), de Cohérence Ecologique (SRCE), des Infrastructures de Transport (SRIT) ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le SRADDET est un document stratégique d'aménagement et de planification à l'échelle régionale qui a pour ambition de relever les grands défis des années à venir. Dans ce but, il fixe des objectifs de moyen et long terme. Il aborde les enjeux essentiels de l'équilibre des territoires, des mobilités durables, de la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ou encore de l'économie circulaire.

Il oriente les documents majeurs de planification des intercommunalités (SCoT, PLU(i), PCAET, ...). En effet, il sera opposable aux documents de rang inférieur, dans un rapport de compatibilité :

- Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et, à défaut, les plans locaux d'urbanisme (PLU(i)), les cartes communales
- Les plans climat air énergie territoriaux (PCAET)
- Les plans de déplacement urbain (PDU)
- Les chartes de Parcs naturels régionaux (PNR)
- Les décisions des acteurs des filières déchets (intégration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets : PRPGD).

Il est actuellement soumis à consultation des personnes publiques associées ; et une enquête publique sera organisée ensuite. Pornic aggro Pays de Retz est consulté en tant qu'établissement public de coopération intercommunale.

Le SRADDET est composé de trois parties :

- Un rapport : faisant état d'une synthèse de l'état des lieux et enjeux, de la stratégie régionale, des objectifs et d'une carte synthétique
- Un fascicule : regroupant les règles générales, les mesures d'accompagnement du conseil régional et les indicateurs de suivi et d'évaluation
- Des annexes (Rapport environnemental, PRPGD, SRCE, SRCAE, grille de lecture armature urbaine)

Ces différentes parties du SRADDET sont opposables aux documents de planification des intercommunalités et de leurs groupements. Ceux-ci doivent prendre en compte les objectifs du rapport et se mettre en compatibilité avec les règles générales du fascicule.

Stratégique et prospectif, le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme pour le territoire régional, dans 11 domaines déterminants pour l'avenir des territoires :

- Équilibre et égalité des territoires
- Implantation des infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement des territoires ruraux
- Habitat
- Gestion économe de l'espace
- Intermodalité et développement des transports
- Maîtrise et valorisation de l'énergie
- Lutte contre le changement climatique
- Pollution de l'air
- Protection et restauration de la biodiversité
- Prévention et gestion des déchets.

Le projet de SRADDET aujourd'hui proposé par la Région des Pays de la Loire représente un dossier complet (plus de 1200 pages au total), multithématiques, qui influencera de nombreux projets, stratégies de Pornic aggro Pays de Retz. Les ambitions régionales déclinées dans le SRADDET correspondent aux enjeux mis en avant dans le cadre de la démarche d'élaboration du projet de territoire de Pornic aggro Pays de Retz. Les enjeux relevés dans ce cadre (biodiversité, non artificialisation, préservation, des espaces...) sont repris par le SRADDET. Ayant déjà transmis nos remarques lors de la phase de consultation préalable des collectivités, cette dernière version n'appelle pas d'observations conséquentes de la collectivité.

Seuls quelques points d'interrogation en lien avec la mise en œuvre future du SRADDET nécessitent d'être communiqués à la Région et ont été annexés à la délibération.

Décision 2021-214

Acquisition immobilière dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers

Dans le cadre du renouvellement de son marché de collecte (qui débutera le 3 janvier 2022) Pornic aggro Pays de Retz souhaite disposer d'un terrain servant de base d'exploitation, qu'elle envisage de mettre à disposition du futur prestataire. L'intérêt de proposer un site d'exploitation à l'ensemble des candidats dans le cadre du renouvellement du marché de collecte est triple :

- Atténuer l'avantage concurrentiel du prestataire sortant, bénéficiant déjà d'une base d'exploitation sur le territoire
- Faciliter les réponses de différents candidats confrontés aux difficultés de trouver du foncier sur le secteur
- Et ainsi améliorer la mise en concurrence et donc les prix pratiqués entre les candidats potentiels, en mettant à disposition un site au candidat retenu.

Acquisition, par le Budget Annexe TEOM, de l'ensemble immobilier situé au 4 rue Léonard de Vinci - ZONE DE CHEMERE – CHAUMES EN RETZ d'une surface de 6 025m² pour un montant de 491 700 euros net vendeur – hors TVA résiduelle – Hors frais Hors droit.

Décision 2021-215

Avenant 3 à la convention pour la mise en tourisme autour du Lac de Grand-Lieu

Regroupant dix communes et quatre intercommunalités, la mise en tourisme autour du lac de Grand-Lieu permet de fédérer ces acteurs en vue d'un projet commun de développement touristique. La valorisation du patrimoine naturel, culturel et patrimonial, de développement d'un tourisme écoresponsable, la mise en réseau, le partage d'une identité, le développement d'une communication commune, sont autant d'enjeux identifiés par l'ensemble des acteurs.

L'objet de ce troisième avenant est la prolongation de la convention initiale pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Il précise également le plan d'actions et le budget associé pour l'année 2021.

Cette prolongation permettra d'avoir le recul suffisant pour réaliser le bilan des trois premières années de contractualisation et ainsi de pouvoir envisager la suite de la mise en tourisme du lac de Grand-Lieu.

La participation financière de Pornic agglo Pays de Retz, au titre de l'année 2021, s'élève à 4 615.98 € afin de mettre en place le plan d'actions suivant :

- Axe 1 : Fédérer les acteurs
- Axe 2 : Développer l'offre touristique
- Axe 3 : Actions de communication

Décision 2021-212

Modification des conditions générales de location du service de location longue durée de vélos à assistance électrique « Vélila »

Considérant la forte demande pour le service Vélila et le nombre important de personnes inscrites sur la liste d'attente, il est proposé de modifier les conditions générales de location adoptées par délibération n°2020-294 du 24 septembre 2020 et modifiées par délibération n°2020-350 du 19 novembre 2020 pour assurer une meilleure rotation des vélos sur le territoire.

Les modifications apportées aux conditions générales de location concernent :

- L'article **IV.a. Offres** : il est proposé de supprimer l'abonnement de 12 mois. Ce changement est compatible avec l'article 4 de la convention passée avec le Département et a reçu un avis technique favorable de leur part. Trois durées de contrats de location seraient proposées : 1 mois, 3 mois et 6 mois.
- L'article **V.a. Souscription** : il est proposé de supprimer la possibilité de souscrire un contrat de 12 mois.
- L'article **V.b. Renouvellement** : il est proposé de pas autoriser le renouvellement de contrat tant que des personnes seront inscrites sur liste d'attente et de restreindre la durée maximale de souscription cumulée par abonné à 6 mois.

Décision 2021-216

Contrat Territorial Eau du bassin versant du Falleron et côtiers (2021-2023) - Avis Pornic agglo Pays de Retz

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et de Département de Loire-Atlantique ont créé le contrat territorial Eau, outil contractuel unique avec trois financeurs, avec pour objectif de mener des actions coordonnées qui visent à reconquérir la qualité des milieux aquatiques et le bon état des masses d'eau.

Le contrat territorial s'adosse à une stratégie de territoire et une feuille de route associée définies pour une durée de 6 ans (décomposée en deux période de 3 ans successives).

Le Contrat Territorial Eau du bassin versant du Falleron et côtiers concerne le bassin hydrographique ci-dessous :



Cours-d'eau-de-Pornic-Agglomération-concernés

Le-Port-Royal-(Bernerie)

Le-Pontreau-(Moutiers)

Millac-(Pornic/Moutiers/Villeneuve)

Le-Loup-Pendu-(Villeneuve)

Plusieurs maîtres d'ouvrages se sont associés pour atteindre l'objectif de reconquête :

- le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (porteur), sur le Loup Pendu,
- le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer
- la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique de Loire Atlantique
- le Département de Loire Atlantique
- Pornic agglomération Pays de Retz, sur le Port Royal, le Pontreau et Millac

Le programme d'actions porte sur 3 volets :

- Milieux Aquatiques :
 - o Restauration morphologique des cours d'eau
 - o Rétablissement de la continuité écologique
 - o Réhabilitation de la qualité fonctionnelle des marais
 - o Études complémentaires
- Animation (techniciens pour 3 ETP + administratif pour 0,5 ETP)
dont 1 technicien de rivière Pornic Agglomération pour les travaux du Port Royal, du Pontreau et de Millac
- Communication

L'engagement contractuel entre les trois financeurs et les maîtres d'ouvrage porte, pour la période 2021-2023, sur un programme d'action de 4,11 millions d'euros pour un montant d'aide de l'ordre de 50%. Pour Pornic agglomération le montant du programme d'actions est de 883 216 €HT et le montant d'aides prévisionnelles s'élève à 440 000 €, soit 50% d'autofinancement.

Décision 2021-217

ZAC des Quarterons – Cheix-en-Retz : rétrocession des réseaux eaux usées et eaux pluviales

La commune de Cheix-en-Retz a sollicité Pornic agglomération Pays de Retz, en janvier 2020, pour rétrocéder des réseaux eaux usées et eaux pluviales de la tranche 5 de la ZAC des Quarterons dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Eaux usées : 141 ml de réseau, 21 branchements,
- Eaux pluviales : 291 ml de réseau, 21 branchements,

La conformité des réseaux a été contrôlée par le pôle cycle de l'eau conformément à l'article 6.3 du règlement du service d'assainissement collectif et des prescriptions techniques fixées par Pornic agglomération Pays de Retz sur la base de la demande de rétrocession de la commune, du plan de récolement des réseaux ainsi que du rapport d'inspection télévisée et des tests d'étanchéité. Ce contrôle atteste de la conformité des réseaux réalisés.

Décision 2021-218

Assainissement – Accord de programmation avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne souhaite développer des actions coordonnées permettant de mettre en œuvre les orientations et dispositions prévues dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2019-2024, notamment relatives :

- A l'amélioration du fonctionnement des réseaux et des performances des stations d'épuration des systèmes d'assainissement prioritaires (littoraux),
- A la mise en place de l'autosurveillance,
- A la réduction des micropolluants.

A cet effet, elle propose aux acteurs locaux qui le souhaitent, de les accompagner financièrement dans la réalisation de programmes de travaux pluriannuels cohérents au travers d'un accord de programmation qui accorde une priorité de financement pour la réalisation complète de ces programmes.

Pornic agglo Pays de Retz s'est portée candidate pour intégrer ce dispositif au titre de deux objectifs :

- Reconquérir la qualité bactériologique de son littoral (en déclinant les actions définies dans les schémas directeurs d'assainissement et les profils de vulnérabilités des plages ou des sites conchylicoles qu'elle a menés),
- Préserver la qualité des milieux récepteurs, en améliorant les performances de ses stations d'épuration et en supprimant les déversements d'eaux usées par temps de pluie qui dégradent significativement l'état des eaux ou des usages, ainsi qu'en maîtrisant et réduisant les émissions de micropolluants dans les rejets de station d'épuration.

Ainsi, l'engagement contractuel entre Pornic agglo Pays de Retz et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, en cours de consolidation, porte sur un budget d'investissement d'environ 22 millions d'euros pour un montant d'aide de l'ordre de 6,5 millions d'euros répartis sur 2021-2024 et synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Principales opérations	Montant global €HT	Montant aide prévisionnel €HT	
Stations d'épuration			
<i>Chaumes-en-Retz (Haute Perche)*</i> Chéméré Vue/Rouans Safari Park Fresnay* Micropolluants - Diagnostic amont (St Michel, Pornic, Salineau, Pont Béranger)	9 542 304	2 295 724	
Fiabilisation des réseaux			
Saint Michel (PR Anjou)* Port Saint Père (PR Briord) Sainte Pazanne (PR Petite Beusse) Pornic, La Bernerie, Les Moutiers, Bourgneuf : autosurveillance renforcée, métrologie pérenne	6 622 772	2 843 309	
Réhabilitation de réseaux			
La Bernerie (Port Royal, Carrés)* Sainte Pazanne (secteur aggloméré) Pornic (Les Flots) Saint Michel (Le Redois)	4 678 348	1 403 504	
Extension de réseaux			
<i>Non éligible</i>	983 599	0	
Profils de vulnérabilité			
Site pêche à pied Gourmalon (Pornic) Zone Conchylicole des Rochers (Bernerie)	35 000	17 500	Taux
TOTAL	21 862 023	6 560 038	30%
MONTANT ELIGIBLE	18 655 200	6 560 038	35%

Italique : non subventionné par AELB

* Opération retenue aux dotations DSIL ou DETR

Décision 2021-212

Création des postes temporaires validés au ROB 2021

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, repris au budget 2021, il a été précisé la création de différents postes temporaires nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité au regard des évolutions importantes des compétences de la collectivité. Parmi ces créations, les postes temporaires relèvent de la délégation du Bureau Communautaire. Aussi, il a été proposé les ouvertures temporaires suivantes :

- 1 poste de chargé de mission projet culturel à temps complet (A) 6 mois
- 1 poste d'attaché (A) à temps complet (36 mois en prolongation du poste temporaire créé en 2020 pour 12 mois) en charge de l'élaboration d'un programme d'Action Foncière (PAF) dans le cadre de la déclinaison du PLH
- 1 poste de chargé de mission à temps complet (A) pour la mise en œuvre et le suivi du contrat local de santé (36 mois en prolongation du poste temporaire créé en 2020 pour 12 mois)
- 1 poste de chargé de mission des ZAE pour la stratégie foncière (1 an)
- 1 poste de chargé de mission ORT / PVD à temps complet (A) (36 mois)

Envoi en Sous-Préfecture : 16 avril 2021
Affichage : 19 avril 2021